

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté - Égalité - Fraternité

**PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial

**AVIS D'ENQUÊTE  
PUBLIQUE**

unique regroupant l'enquête préalable à la déclaration  
d'utilité publique du projet de prolongement du T8  
Sud de Saint-Denis-Porte de Paris à la gare RER E  
Rosa Parks à Paris, important mise en compatibilité  
du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de  
l'établissement public territorial (EPT) Plaine commune

A

**SAINT-DENIS, AUBERVILLIERS, VILLETANEUSE  
PARIS 18E ET 19E ARRONDISSEMENTS**

Par ARRETE INTER-PREFECTORAL N° 2024-1177  
du 16 avril 2024, Il sera procédé du **mardi 21 mai 2024  
à 9h00 au mardi 25 juin à 17h00 inclus**, soit une durée  
de 36 jours consécutifs, sur le territoire des communes  
de Saint-Denis, Aubervilliers, Villetaneuse, du 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup>  
arrondissements de Paris et au siège de l'EPT Plaine  
Commune, à une enquête publique unique régie par le code  
de l'environnement et regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique  
(DUP) du projet de prolongement du T8 Sud de Saint-  
Denis-Porte de Paris à la gare RER E Rosa Parks à Paris ;
- une enquête pour la mise en compatibilité du plan local  
d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'EPT Plaine  
commune ;

Cette enquête est conduite par la commission d'enquête  
suivante :

- Marie-Claire EUSTACHE, architecte urbaniste,  
programmiste, en qualité de présidente ;
- Sylvaine FREZEL, retraitée, ancienne journaliste, en  
qualité de titulaire ;
- Roberto PELI, Retraité ancien ingénieur territorial de la  
ville de Bobigny, en qualité de titulaire ;
- Guy VELLA, retraité - Ancien directeur de l'espace  
publique de la ville d'Aulnay-sous-Bois en qualité de  
suppléant.

Le siège de l'enquête est situé à la préfecture de la Seine-  
Saint-Denis - 1, esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny  
Cedex.

Le maître d'ouvrage du projet est Ile-de-France Mobilités  
(IDFM).

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du  
support papier du dossier soumis à l'enquête ainsi qu'un  
registre d'enquête, préalablement coté et paraphé par  
un membre de la commission d'enquête, sont déposés  
dans les lieux définis ci-dessous afin que chacun puisse,  
aux heures habituelles d'ouverture au public, en prendre  
connaissance et éventuellement consigner ses observations  
et propositions.

**Saint-Denis**

Services Municipaux Saint Jean,  
6 rue de Strasbourg - 93200 Saint-Denis

**Aubervilliers**

3<sup>ème</sup> étage  
120 bis rue Henri Barbusse - 93300 Aubervilliers

**Villetaneuse**

Hôtel de Ville  
1 place de l'Hôtel de Ville - 93430 Villetaneuse

**Mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris**

1 place Jules Joffrin - 75877 Paris cedex 18

**Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris**

5-7 Place Armand Carrel - 75019 Paris

**EPT Plaine Commune**

21, avenue Jules Rimet - 93218 Saint-Denis cedex

**Préfecture de la Seine-Saint-Denis**

1, esplanade Jean Moulin - 93007 Bobigny

Le dossier de l'enquête publique peut être consulté sur un  
poste informatique à la préfecture de la Seine-Saint-Denis,

siège de l'enquête, sise 1, esplanade Jean Moulin 93007  
Bobigny, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Une version numérique du dossier est également  
consultable sur Internet à l'adresse suivante : [https://www.  
registre-numerique.fr/prolongement-tram-t8-idfm](https://www.registre-numerique.fr/prolongement-tram-t8-idfm)

Chacun peut également adresser ses observations écrites  
à la présidente de la commission d'enquête au siège de  
l'enquête précisé ci-dessus, par courrier libellé comme suit :

Mme la présidente de la commission d'enquête relative à la  
demande de déclaration d'utilité publique

**Prolongement du T8 Sud**

Préfecture de la Seine-Saint-Denis  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau de l'utilité publique et des affaires foncières  
1, esplanade Jean Moulin - 93007 Bobigny Cedex

Elles sont annexées sans délai au registre d'enquête du  
siège de l'enquête et seront consultables sur place pendant  
toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions pourront également être  
déposées par voie électronique sur un registre dématérialisé  
et sécurisé ouvert du 21 mai 2024 à 09h00 jusqu'au 25 juin  
2024 à 17h00 à l'adresse suivante : [https://www.registre-  
numerique.fr/prolongement-tram-t8-idfm](https://www.registre-numerique.fr/prolongement-tram-t8-idfm)

Chacun peut également adresser ses observations à  
la présidente de la commission d'enquête par courrier  
électronique à l'adresse suivante : [prolongement-tram-  
t8-idfm@mail.registre-numerique.fr](mailto:prolongement-tram-t8-idfm@mail.registre-numerique.fr). Seuls les courriers  
et les courriers électroniques reçus entre le 21 mai 2024 à  
09h00 jusqu'au 25 juin 2024 à 17h00 seront pris en compte.

Les observations et propositions transmises par voie  
électronique (registre ou courriel) seront consultables par le  
public sur le site internet mentionné ci-dessus.

Les informations relatives au projet soumis à l'enquête  
peuvent être demandées auprès de :

**Madame Emilie COINDET**

Chargée de projets IDFM - Direction des Infrastructures  
41, rue de Châteaudun - 75009 Paris  
Tel : 01 87 05 21 07

**Emilie.COINDET@iledefrance-mobilites.fr**

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais,  
obtenir communication du dossier d'enquête publique ainsi  
que des observations et propositions du public auprès du  
préfet de la Seine-Saint-Denis (direction de la coordination  
des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de  
l'utilité publique et des affaires foncières, 1, esplanade Jean  
Moulin, 93007 Bobigny Cedex).

Un exemplaire numérique du dossier soumis à enquête, est  
adressé, dès l'ouverture de l'enquête, au maire de chaque  
commune sur le territoire de laquelle le projet est situé et  
dont la mairie n'a pas été désignée comme lieu d'enquête.

Un membre de la commission d'enquête se tient à la  
disposition du public pour recevoir ses observations aux  
lieux de permanence, dates et horaires suivants :

**Saint-Denis**

**Salle Muriel Hurtis**

2<sup>e</sup> étage des Services Municipaux Saint-Jean  
6, rue de Strasbourg - 93200 Saint-Denis  
**Le lundi 3 juin 2024 De 09h00 à 12h00**

**Salle annexe droite Hôtel de Ville**

2 place Victor Hugo 93200 Saint-Denis  
**Le samedi 15 juin 2024 De 09h00 à 12h00**

**Salle Muriel Hurtis**

2<sup>e</sup> étage des Services Municipaux Saint-Jean  
6, rue de Strasbourg - 93200 Saint-Denis  
**Le mercredi 19 juin 2024 De 09h00 à 12h00**

**Salle Christine Arron**

4<sup>e</sup> étage des Services Municipaux Saint-Jean  
6, rue de Strasbourg - 93200 Saint-Denis  
**Le mardi 25 juin 2024 De 14h00 à 17h00**

**Aubervilliers**

**Direction de l'urbanisme**

120 bis rue Henri Barbusse - 93300 Aubervilliers  
**Le mercredi 12 juin 2024 De 14h00 à 17h00**  
**Le lundi 17 juin 2024 De 14h00 à 17h00**

**Hôtel de ville**

120 bis rue Henri Barbusse - 93300 Aubervilliers

**Le samedi 22 juin 2024 De 09h00 à 12h00**  
**Le mardi 25 juin 2024 De 14h00 à 17h00**

**Villetaneuse**

**Hôtel de Ville**

1 place de l'Hôtel de Ville - 93430 Villetaneuse  
**Le samedi 8 juin 2024 De 09h00 à 12h00**  
**Le mercredi 19 juin 2024 De 14h00 à 17h00**

**Mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris**

1 place Jules Joffrin - 75877 Paris cedex 18  
**Le jeudi 6 juin 2024 De 16h00 à 19h00**  
**Le lundi 24 juin 2024 De 14h00 à 17h00**

**Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris**

5-7 Place Armand Carrel - 75019 Paris  
**Le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 De 09h00 à 12h00**  
**Le mercredi 12 juin 2024 De 14h00 à 17h00**  
**Le jeudi 20 juin 2024 De 16h00 à 19h00**  
**Le mardi 25 juin 2024 De 14h00 à 17h00**

**EPT Plaine Commune**

21, avenue Jules Rimet - 93218 Saint-Denis cedex Le  
**jeudi 6 juin 2024 De 09h00 à 12h00**  
**Le mardi 18 juin 2024 De 09h00 à 12h00**

**Une réunion d'information et d'échange avec le public  
se tiendra le :**

**EPT Plaine Commune**

Salle du rez-de-chaussée

21, avenue Jules Rimet - 93218 Saint-Denis cedex  
**Mercredi 29 mai 2024 à partir de 19h00**

A l'issue de la réunion publique, un compte rendu sera  
établi par la présidente de la commission d'enquête. Il sera  
adressé dans les meilleurs délais à la personne responsable  
du projet et au préfet de la Seine-Saint-Denis.

Il pourra être procédé, aux fins d'établissement de ce  
compte rendu, procéder à son enregistrement audio ou  
vidéo. Le public présent sera alors averti du début et de la  
fin de cet enregistrement.

Pendant la durée de l'enquête, la présidente de la  
commission d'enquête peut auditionner toute personne ou  
service qu'il lui paraît utile de consulter pour compléter son  
information sur le projet soumis à enquête publique.

A l'issue de l'enquête la commission d'enquête établit un  
rapport unique, qui relate le déroulement de l'enquête,  
examine les observations recueillies et rédige des  
conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes  
initialement requises, en précisant si les conclusions sont  
favorables, favorables sous réserves ou défavorables au  
projet.

Copie du rapport et des conclusions est également adressée  
par le préfet aux communes, à l'EPT Plaine Commune et  
aux arrondissements de Paris concernés pour y être, sans  
délai, tenue à la disposition du public pendant un an à  
compter de la date de clôture de l'enquête.

De même, ces documents sont consultables pendant un  
an sur les sites internet de la préfecture de la Seine-Saint-  
Denis [www.seine-saint-denis.gouv.fr](http://www.seine-saint-denis.gouv.fr) (rubrique Politiques  
publiques / Aménagement du territoire et constructions  
/ Enquêtes publiques) et de la préfecture de la région  
Ile-de-France, préfecture de Paris ([http://prefectures-  
regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications](http://prefectures-<br/>regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications),  
thème : Enquêtes publiques).

Les décisions susceptibles d'intervenir au terme de  
l'enquête publique sont :

- La déclaration de projet, adoptée par le conseil  
d'administration d'Ile de France Mobilités.

La déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité du  
PLUi de l'EPT Plaine Commune avec le projet, prononcée  
par le préfet de la Seine-Saint-Denis et le préfet de la région  
Ile-de-France, préfet de Paris, au bénéfice d'Ile-de-France  
Mobilités

Après transmission de la déclaration de projet ou à  
l'expiration du délai fixé par le préfet, et au plus tard dans le  
délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, ce dernier  
se prononce sur la déclaration d'utilité publique.

Les données relatives à l'évaluation environnementale des  
projets et à la consultation du public seront consultables sur  
Internet sur la plateforme [www.projets-environnement.  
gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr).